المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des achats

قطب الدعم
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/2017/DAL

- Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales -

Le **17 Avril 2017 à 11H00**, il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des prestations de formation en langues française et anglaise pour le compte du personnel de la Caisse Marocaine des Retraites, réparti en deux lots :
- lot n°1 : Formation en langue française.
- lot n°2 : Formation en langue anglaise.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : Cinq mille dirhams (5.000,00 DH);
- Lot n°2 : Cinq mille dirhams (5.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n°1 : minimum de **Soixante-quinze mille six cent dirhams (75.600,00 DH)** et maximum de **Cent cinquante et un mille deux cent dirhams (151.200,00 DH).**

- **Lot n°2 :** minimum de **Cent cinquante et un mille deux cent dirhams (151.200,00 DH)** et maximum de **Trois cent deux mille quatre cent dirhams (302.400,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés doivent être sur support papier.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **10** du règlement de consultation.
En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013) et de l'article 139 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites, le présent appel d'offres est réservé aux **petites et moyennes entreprises nationales**. Aussi les concurrents concernés sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et l'article **11** du règlement de consultation.